



INSTITUT McKENZIE France

20 rue Toulouse Lautrec, 31700 Blagnac

tél. : 05 61 154 154 - Mail : info@mckenzie.fr

CENTRE DE FORMATION POST-UNIVERSITAIRE EN THERAPIE VERTEBRALE MECANIQUE

CONVENTION DE FORMATION 2019

Article L-920-1 du code du travail

Entre : Institut McKenzie France (SARL) ; Non assujetti à la TVA ; Code NAF : 8559 B ; N° de Déclaration d'Activité : 73.31.03681.31 ; R. C. S. : T o u l o u s e 4 3 4 4 9 1 6 3 5 ; N° Siret : 434 491 635 00026

Et : Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

CP : _____ **Ville :** _____

Pour le(s) salarié(s) kinésithérapeute(s) : Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____ ; Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____ ; Nom : _____ Prénom : _____

En exécution de la présente convention, l'Institut McKenzie France s'engage à organiser l'action de formation et assure l'organisation de la formation ci-après :

I - DONNÉES RELATIVES À LA FORMATION

Intitulé :

**Masterclass 1 : Management MDT du Syndrome Radiculaire
(Niveau C requis)**

Dates de la formation : du ___/___/2019 au ___/___/2019

Lieu de la formation : _____

Durée de la formation : 14 heures sur 2 jours complets

Public concerné : Masseurs-kinésithérapeutes diplômés d'état

Intervenants : Frédéric STEIMER, Instructeur accrédité par l'Institut McKenzie International. Cette action de perfectionnement des connaissances est prévue à l'article L-900-2 du livre IX du code du travail.

Effectif : L'effectif maximal sera de 30 participants avec 2 enseignants. Cette formation comporte un enseignement théorique et pratique. Des patients seront traités tout au long du séminaire pour illustrer l'application des concepts et des techniques.

II - MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE

Les moyens pédagogiques comprennent des projections de diapositives, de transparents ou de vidéos quand cela est approprié et des ateliers interactifs. Un manuel sera distribué à chaque participant en début de cours. Le programme détaillé du séminaire est en ligne. Les participants seront invités à donner leur appréciation par écrit à la fin du cours.

III - MOYENS PERMETTANT DE MESURER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION SUR VOS ACQUIS

Dans le cadre de notre démarche qualité, un quizz sera envoyé à chaque participant par Survey Monkey avant le cours puis de nouveau après celui-ci. Il est impératif d'y répondre.



INSTITUT MCKENZIE France

20 rue Toulouse Lautrec, 31700 Blagnac
tél. : 05 61 154 154 - Mail: info@mckenzie.fr

CENTRE DE FORMATION POST-UNIVERSITAIRE EN THERAPIE VERTEBRALE MECANIQUE

IV - MOYENS PERMETTANT D'AMÉLIORER LE DÉROULEMENT DE L'ACTION

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos formations, un questionnaire sur l'appréciation de la formation et du formateur sera délivré en cours. Un autre questionnaire sera envoyé au(x) stagiaire(s) après un temps de pratique afin de prendre en compte ses remarques.

V - SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) après le cours. Si le M1 est réalisé dans le cadre du DPC, chaque stagiaire **s'engage à transmettre au conseil de l'ordre départemental dont il dépend** l'attestation DPC qui lui sera transmis par l'Institut McKenzie France après le cours.

VI - PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le coût du **Masterclass 1** est fixé à **546€/praticien salarié** pour l'année **2019** **à régler en ligne**. En fonction de votre cas, soit :

1. Si le praticien prend lui-même en charge la formation :

- de **0€** si vous bénéficiez du DPC et que votre enveloppe DPC est complète

OU BIEN

- de **546€** si vous ne passez pas par le DPC.

Un 1^{er} débit correspondant à 30 % du montant total (soit **163.80 €**) sera effectué immédiatement lors de votre inscription. Les 70% restant (soit **382.20 €**) seront débités après la prestation.

2. Si la formation est prise en charge par son employeur :

- de **0€** si votre/vos salarié(s) bénéficie(nt) du DPC et que son/leur enveloppe DPC est complète

OU BIEN

- de **546€/praticien salarié** si votre/vos salarié(s) ne passent pas par le DPC.

Un 1^{er} débit correspondant à 30 % du montant total (soit **163.80 €**) sera effectué immédiatement lors de votre inscription. Les 70% restant (soit **382.20 €**) seront débités après la prestation.

Cette somme comprend les pauses café mais ne couvre pas les repas.

VII - MODALITÉS DE RÉTRACTATION

En cas d'inexécution totale ou partielle de notre action de formation, une solution de remplacement sera proposée au(x) stagiaire(s).

VIII - MODALITÉS D'ANNULATION PAR L'INSTITUT MCKENZIE FRANCE

En cas d'impossibilité par l'Institut McKenzie France d'assurer le cours ou si le nombre de participants pour celui-ci est inférieur à 15, la formation est susceptible d'être annulée. Dans ce cas, l'Institut s'engage à rembourser intégralement le coût de la formation.

Fait en 2 exemplaires signés et datés (Le premier est à renvoyer à l'Institut McKenzie France, le second est à conserver).

À _____, le ___/___/2018,



Signature et tampon de l'employeur précédés de la mention « lu et approuvé »

Gabor SAGI
Responsable de formation